

Québec, 11 Juin 1880.

Mon cher Docteur,

Les gouverneurs du Collège des médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, croient devoir vous informer que vous êtes endettés envers le dit collège de la somme de \$2.00 et que pour avoir droit de vote à la prochaine élection triennale du dit collège et exercer votre profession légalement, il vous faudra payer le montant ci-haut. Vous ne devez pas ignorer non plus que vous êtes exposé à être poursuivi pour le recouvrement de la somme en question, à être condamné à une amende de \$5 pour année de retard, et à perdre votre recours en justice pour paiement de vos honoraires pour services professionnels.

Par ordre

DR. L. LARUE

Régistrateur,

C. M. & C. P. Q.

L'Assemblée triennale du Collège des médecins et Chirurgiens de la Province de Québec aura lieu **MERCREDI**, le 14 **JUILLET** prochain, à Montréal, dans les salles du Cabinet de Lecture Paroissial, rue Notre-Dame, coin de la rue St. François-Xavier, à 10 heures A. M.

**ORDRE DU JOUR**.—1o. Le Président du Collège prendra le fauteuil ;

2o. Les minutes de la dernière assemblée triennale seront lues ;

3o. Rapport des procédés du Bureau des Gouverneurs ;

4o. Affaires générales ;

5o. Election du Bureau de quarante gouverneurs.

Que tout le monde y soit.

---

**Distribution des diplômes à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.**

---

Mardi, le 11 mai, eut lieu, dans la salle de lecture de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, l'examen des thèses et la réception des degrés conférés aux élèves de cette institution par l'université du collège Victoria.